



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2024
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-quinzième session

Compte rendu analytique de la 769^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 16 octobre 2024, à 15 heures

Président(e) : M^{me} Stasch(Allemagne)

Sommaire

Point 3 de l'ordre du jour : Segment de haut niveau sur l'apatriodie et débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 5.

**Point 3 de l'ordre du jour : Segment de haut niveau sur l'apatriodie et débat général
(suite)**

1. **M. Al-Mohannadi** (Observateur du Qatar) dit que la poursuite des agressions, des attaques et des crimes odieux commis contre le peuple palestinien et le peuple libanais par les forces d'occupation israéliennes, qui prennent délibérément pour cible des camps de réfugiés, des écoles gérées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et des installations civiles, ont provoqué le déplacement de plus de 3 millions de personnes, principalement des femmes, des enfants et des personnes handicapées. La délégation qatarie demande à la communauté internationale de continuer d'apporter un soutien adéquat aux plans d'aide et aux opérations humanitaires en faveur des réfugiés et déplacés palestiniens et libanais et d'assumer ses responsabilités en prenant des mesures urgentes pour obliger les autorités d'occupation israéliennes à mettre fin à leur agression brutale dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et au Liban, menée en violation flagrante des règles du droit international et du droit international humanitaire et contraire à toutes les valeurs humaines et morales. La seule façon d'instaurer la stabilité et une paix durable dans la région est de mettre fin à l'occupation israélienne de territoires arabes, de parvenir à un règlement juste et global de la question palestinienne dans le cadre de l'Initiative arabe et de permettre la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, ainsi que le retour des réfugiés palestiniens dans leurs régions d'origine. Une solution juste doit être trouvée pour les plus de 5,9 millions de réfugiés palestiniens enregistrés dans la zone d'opération de l'UNRWA ; ce dernier devrait recevoir un soutien accru et toute tentative visant à saper ou à réduire son rôle, à priver les Palestiniens de leur statut de réfugié ou à étouffer leur cause doit être empêchée.

2. Fiers de leur partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le cadre de la stratégie « Éducation des réfugiés 2030 », le Qatar et sa fondation « Education Above All » ont contribué, au moyen du programme « Educate a Child » à fournir un enseignement primaire de qualité à plus de 1,5 million de jeunes réfugiés et d'enfants marginalisés en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient, et à offrir des programmes éducatifs à 17,2 millions d'enfants par l'intermédiaire de 100 partenaires mondiaux dans plus de 65 pays.

3. S'il est essentiel de continuer à soutenir les actions humanitaires pour alléger les souffrances des réfugiés et des personnes déplacées, la communauté internationale doit également s'attaquer aux principales causes des déplacements, au nombre desquelles les conflits, les guerres, la violence, les catastrophes naturelles et les changements climatiques. Le Qatar accueille le bureau du HCR à Doha et a versé plus de 246 millions de dollars d'aide gouvernementale et non gouvernementale sur cinq ans pour les opérations du HCR. Il veille au respect des principes de neutralité, d'impartialité et de diversité dans ses interventions après des catastrophes et dans ses actions visant à lutter contre la pauvreté et le chômage, à offrir un accès à l'éducation dans les zones de conflit et des possibilités d'emploi pour les jeunes, à soutenir le règlement des différends par des moyens pacifiques et à jouer le rôle de médiateur pour aider à instaurer la stabilité, une paix juste et un développement durable.

4. La Constitution et la loi de 2005 sur la nationalité disposent que la nationalité qatarie est accordée aux personnes qui n'ont pas la citoyenneté si les conditions requises sont remplies. D'autres lois prévoient la délivrance de permis de séjour temporaires aux apatrides, l'octroi de l'asile politique et la régularisation en vue d'une résidence permanente. Le droit à la résidence temporaire et permanente donne accès à l'éducation, aux soins de santé, au travail, à la propriété et à l'investissement, et rend possible la délivrance de documents de voyage permettant de se rendre à l'étranger pour y suivre un traitement, étudier ou faire du tourisme, avec le droit de revenir dans le pays.

5. **Mme Schweitzer** (Autriche) dit que sa délégation s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et des Amis de la campagne « I Belong » visant à mettre fin à l'apatriodie. Le Gouvernement autrichien est vivement préoccupé par l'augmentation constante du nombre de personnes déplacées de force, qui s'élève actuellement à plus de 120 millions dans le monde, ce qui représente une personne sur 70. Il condamne les

persécutions, les graves violations des droits de l'homme, l'oppression politique, les conflits et les guerres qui ont contraint des millions de personnes à fuir leur foyer et des personnes déjà déplacées à se déplacer de nouveau, et demande à toutes les parties de mettre fin aux conflits et de se conformer à leur obligation de veiller au respect du droit humanitaire international en toutes circonstances, notamment en accordant un accès sûr et sans entrave à l'aide humanitaire et en garantissant la sécurité des travailleurs humanitaires et des couloirs de passage.

6. Le Gouvernement autrichien se félicite de l'accent mis par le HCR sur la protection des groupes vulnérables, notamment des personnes handicapées, des femmes et des jeunes filles, en particulier celles qui sont en butte à la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris par l'accès aux soins de santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, ainsi que de la priorité constante accordée à l'âge, au genre et à la diversité. Il soutient l'approche transrégionale axée sur les itinéraires élaborée par le HCR en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et reconnaît la nécessité de gérer de manière adéquate les mouvements mixtes, en tenant compte des caractéristiques des itinéraires et en élaborant des mesures adaptées à ces derniers. Dans l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés et conformément au principe du partage des charges et des responsabilités, un soutien doit être apporté aux pays d'accueil dans les régions d'origine.

7. Le nombre de demandes d'asile en Autriche reste très élevé : plus de 16 900 demandes ont été enregistrées à ce jour en 2024, et l'asile a été accordé à plus de 12 650 personnes, la protection subsidiaire à plus de 5 400 et un permis de séjour pour raisons humanitaires à près de 1 000. Plus de 118 300 personnes déplacées originaires d'Ukraine ont été enregistrées depuis le début de la guerre d'agression russe contre ce pays. L'Autriche a été le premier État membre de l'Union européenne à organiser des transferts de ressortissants ukrainiens depuis la République de Moldova, avec 580 personnes déplacées transférées dans le pays.

8. Saluant l'adoption récente du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux aspects spécifiques du droit à une nationalité et l'éradication de l'apartheidie en Afrique, le Gouvernement autrichien félicite également les Gouvernements de la République du Congo et de Sao Tomé-et-Principe pour leur adhésion aux deux conventions sur l'apartheidie. Il salue en outre l'adoption par le Comité exécutif de ses conclusions sur les solutions durables et les voies complémentaires.

9. **M. Saranga** (Mozambique) dit que son pays accueille actuellement, avec le soutien du HCR, environ 26 000 réfugiés et demandeurs d'asile, qui bénéficient d'un hébergement, de documents, d'une protection et d'un accès aux soins de santé, à l'éducation et à des activités génératrices de revenus. Étant donné le poids supplémentaire que fait peser cette situation sur les ressources limitées du pays, le Gouvernement se joint au HCR pour demander aux pays, aux donateurs et aux autres parties prenantes d'augmenter leur contribution financière. On dénombre également 550 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui ont fui les attaques terroristes dans la province septentrionale de Cabo Delgado ; 632 000 autres sont déjà retournées chez elles. Le Gouvernement a eu le plaisir d'accueillir une visite du Haut-Commissaire pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, et du Conseiller spécial du Secrétaire général pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes, M. Robert Piper, en mars 2024.

10. En coordination avec le HCR, les autorités mozambicaines ont réalisé une étude sur l'apartheidie dans le pays afin d'analyser les risques et les menaces liés à l'apartheidie et d'explorer les moyens d'améliorer la situation, en se référant aux 10 actions proposées dans le Plan d'action global visant à mettre fin à l'apartheidie. Se félicitant du lancement de l'Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apartheidie, l'orateur souligne à quel point il importe de trouver des solutions à la crise des déplacements, à la fois en s'attaquant à ses causes profondes et en intervenant après les déplacements.

11. **M. Tatarkin** (Bélarus), reconnaissant que la situation liée aux déplacements massifs est devenue critique, dit qu'il ne faut pas oublier que chacun des 120 millions de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde est un individu qui a droit à une vie digne et à la sécurité, quel que soit son statut ou la raison de son déplacement. Il est difficile d'établir le statut des personnes en déplacement, car les situations de crise causées par des catastrophes naturelles ou des problèmes économiques ne constituent souvent pas moins une menace pour

la vie humaine que les conflits armés. Le Gouvernement bélarussien se félicite donc du renforcement de la coordination entre le HCR et l’OIM, qui favorisera une approche globale de l’application des normes internationales et du respect des obligations humanitaires, y compris au niveau national.

12. L’intervenant est d’accord avec le Haut-Commissaire pour dire qu’il y aura toujours des réfugiés tant qu’il n’y aura pas de paix. La désescalade et les solutions diplomatiques sont essentielles pour empêcher l’aggravation des crises liées aux déplacements massifs. Soucieux de contribuer à la recherche de moyens efficaces pour résoudre les conflits existants et stimuler le dialogue, le Gouvernement bélarussien a convoqué la deuxième Conférence internationale de Minsk sur la sécurité eurasiatique, qui se tiendra les 31 octobre et 1^{er} novembre 2024.

13. Les mesures coercitives unilatérales imposées par les États occidentaux constituent également un facteur de déstabilisation qui a des répercussions importantes sur les mouvements massifs de personnes. Outre qu’elles sapent l’économie à la fois des États visés et des pays qui imposent les sanctions, elles ont des incidences sur la coopération dans des domaines essentiels à la circulation des personnes en toute sécurité et au respect des obligations internationales en matière d’asile. L’introduction en 2021 par l’Union européenne de sanctions illégales contre le Bélarus, accompagnée de la cessation du dialogue et de la coopération sur les questions transfrontalières, a conduit à l’émergence de situations de crise touchant les personnes déplacées à l’intérieur du pays, les migrants et les réfugiés. Les autorités bélarusses ont signalé des cas de mauvais traitements subis par les demandeurs d’asile en raison de leur race et de leur nationalité. Au cours des trois dernières années, plus de 58 personnes sont mortes des suites de traitements cruels infligés par les garde-frontières polonais, lituaniens et lettons. Selon les chiffres disponibles, 15 personnes ont ainsi été victimes de la politique migratoire de l’Union européenne rien qu’en 2024. Le Gouvernement bélarussien demande au HCR de réagir de manière appropriée à ces pertes de vies humaines aux frontières du pays avec les États membres de l’Union européenne et d’aider à mettre fin aux violations des droits de l’homme et aux mauvais traitements à l’égard des personnes déplacées à l’intérieur du pays.

14. Les accusations d’« instrumentalisation » des migrations portées par certains pays occidentaux contre le Bélarus sont infondées : comme la plupart des pays en développement situés dans le périmètre de ce groupe d’États, le Bélarus est un pays de transit pour les migrants et les réfugiés qui se rendent dans l’Union européenne. En outre, seule une petite partie du flux total de migrants et de réfugiés dans l’Union européenne passe par le Bélarus. La protection des réfugiés est une responsabilité partagée, sans considération de frontières, et fondée sur le respect de la dignité humaine et des droits de l’homme. Le Gouvernement bélarussien demande à ses voisins occidentaux de rétablir une coopération et un dialogue pragmatiques afin de trouver une solution pour éviter de tels décès ; il compte sur la participation des responsables du HCR et d’autres organismes compétents, ainsi que de tous les États intéressés, y compris les pays de transit et de destination de l’Union européenne, à la conférence internationale qu’il organise à cet effet et qui doit se tenir à Minsk le 15 novembre 2024.

15. Plus de 107 000 citoyens ukrainiens sont arrivés au Bélarus en 2024, ce qui porte le total à plus de 253 000 depuis le début du conflit. La plupart d’entre eux sont venus depuis l’Union européenne pour se mettre en sécurité au Bélarus. Conformément à une décision du Président du Bélarus visant à intégrer les citoyens ukrainiens dans la société et à traiter rapidement les questions relatives à l’emploi et à l’aide sociale, ces personnes ont accès aux soins de santé, à l’éducation, aux allocations familiales et aux prestations sociales sur un pied d’égalité avec les citoyens bélarusiens. Le Gouvernement bélarussien remercie le HCR de son soutien constructif à cet effet et de l’aide humanitaire, juridique et autre qu’il apporte aux personnes déplacées de l’Ukraine vers le Bélarus.

16. Les taux d’apatriodie ont toujours été relativement faibles au Bélarus ; le nombre de personnes apatrides a diminué de près de 5 000 au cours de la décennie passée et le problème des enfants apatrides a été résolu. Tous les enfants nés sur le territoire du Bélarus de parents apatrides vivant au Bélarus sont devenus bélarusiens de naissance. Le Gouvernement prend note avec satisfaction des résultats de la campagne « I Belong » et se félicite du lancement de l’Alliance mondiale visant à mettre fin à l’apatriodie. Il continue de travailler

à l'amélioration de la législation nationale, notamment en vue d'une future adhésion aux conventions sur l'apatriodie.

17. **M. Staniulis** (Lituanie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Dans le contexte des conflits armés nouveaux et récurrents et des catastrophes naturelles, le Gouvernement lituanien partage la préoccupation exprimée par le Haut-Commissaire concernant le besoin accru d'aide humanitaire pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et soutient le travail qu'accomplit le Haut-Commissariat pour répondre aux nombreuses situations complexes, notamment celle liée à l'agression russe contre l'Ukraine. Depuis le début de cette guerre, près de 85 000 Ukrainiens, dont 35 % d'enfants, ont trouvé refuge en Lituanie. Plus de 55 000 permis de séjour temporaires ont été délivrés à des réfugiés ukrainiens, qui ont accès à un logement ou aux moyens d'en obtenir un, aux soins de santé, à l'éducation et au marché du travail. La guerre aura des répercussions à long terme sur les populations, la sécurité et le milieu naturel en Ukraine et ailleurs. La communauté internationale doit s'unir pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre fin à la souffrance humaine, en arrêtant cette guerre brutale. Le HCR et les autres organismes internationaux compétents doivent pouvoir accéder immédiatement et sans entrave à tous les réfugiés ukrainiens. Le Gouvernement lituanien reste extrêmement préoccupé par les informations selon lesquelles des enfants ukrainiens seraient déportés de force vers la Russie et le Bélarus et soutient les initiatives visant à élucider le sort de ces enfants.

18. Les tentatives continues des autorités du Bélarus, et plus récemment de celles de la Russie, pour instrumentaliser les flux de migrants et de réfugiés en provenance de pays tiers vers l'Union européenne à des fins politiques sont également très préoccupantes, car elles conduisent à de graves violations des droits de l'homme et menacent sérieusement la sécurité de l'État. L'orateur exhorte le HCR à condamner toute tentative d'instrumentalisation des migrations par l'orchestration du passage aux frontières de ressortissants de pays tiers.

19. Le Gouvernement lituanien se félicite des résultats du deuxième Forum mondial sur les réfugiés, à l'occasion duquel il a pris plusieurs engagements nouveaux et confirmé sa volonté d'appliquer effectivement le Pacte mondial sur les réfugiés. Conscient des problèmes croissants de protection que rencontrent les réfugiés, en particulier les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les autres personnes en situation de vulnérabilité qui sont déplacées de force, il souligne l'importance de l'approche axée sur le genre que suit le HCR pour répondre aux besoins particuliers de ces personnes et réaffirme son engagement à lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et contre l'exploitation sexuelle, les abus sexuels et le harcèlement sexuel sous toutes leurs formes.

20. **M^{me} Gorely** (Australie), saluant les efforts inlassables que déploie le personnel du HCR malgré les risques qu'il court en travaillant dans des environnements dangereux, présente les sincères condoléances de son Gouvernement pour la mort des employés du HCR récemment tués au Liban. L'année 2023 a été la plus meurtrière jamais enregistrée pour les travailleurs humanitaires, mais 2024 risque d'être pire encore. Toute atteinte au droit international humanitaire peut avoir de graves conséquences sur les conflits actuels et futurs ; les appels au respect des normes en vigueur doivent absolument être entendus. Le Gouvernement australien a constitué un groupe de ministres chargé d'élaborer une nouvelle déclaration sur la protection du personnel humanitaire, qui encouragera l'adoption de mesures visant à accroître la sécurité du personnel qui s'emploie courageusement à aider et à protéger les civils. Il a également prévu d'accroître la souplesse des financements qu'il accorde et encourage les autres pays à faire de même. Outre le financement de base prévisible, il a versé les contributions annoncées lors du Forum mondial sur les réfugiés pour soutenir les actions menées par le HCR au Soudan et en Afghanistan ainsi qu'en réponse à la crise des Rohingyas. Il s'est également engagé à jouer un rôle de premier plan au niveau mondial en élargissant l'accès aux possibilités de réinstallation et à des voies complémentaires, en étudiant des solutions qui permettent aux réfugiés d'acquérir les compétences recherchées et en soutenant les solutions dans des pays tiers, notamment dans le cadre de la présidence l'Alliance mondiale pour la mobilité des travailleurs réfugiés. Le projet pilote d'accord sur les travailleurs qualifiés réfugiés sera élargi afin que soient délivrés jusqu'à 500 visas primaires d'ici juin 2025.

21. **M^{me} Biar** (Australie) dit qu'elle est la première réfugiée à faire partie de la délégation australienne et qu'elle incarne à ce titre l'engagement pris par le Gouvernement australien lors du premier Forum mondial sur les réfugiés en 2019. Il est essentiel pour parvenir à des solutions durables que les réfugiés puissent apporter leur vécu en participant à tous les mécanismes de prise de décision et à toutes les discussions qui les concernent. Les femmes, les enfants et les autres groupes marginalisés, comme les personnes handicapées et les personnes LGBTIQ+, sont de plus en plus durement touchés par les guerres, les déplacements et les violences sexuelles et fondées sur le genre, comme dans les crises actuelles au Soudan, en Ukraine, au Liban et à Gaza. Le visa « femmes en danger », qui a été délivré à 32 200 personnes depuis 1989, vise à permettre aux femmes et aux enfants en situation vulnérable de se réinstaller en toute sécurité dans le pays. Le HCR soutient les organisations de réfugiés, mais il devrait également faire davantage de place aux réfugiés, en particulier aux femmes réfugiées, et aux organisations qu'ils dirigent dans ses politiques et ses programmes, en adaptant ses financements en conséquence.

22. **M^{me} Fuentes Julio** (Chili) dit que le Gouvernement chilien souhaite rendre hommage à tous les membres du personnel du HCR tués en 2024 et rappeler à toutes les parties aux conflits leur obligation de protéger les civils. Dans le cadre des efforts déployés pour prévenir l'apatriodie et y remédier, des mesures ont été prises en Amérique latine et dans les Caraïbes afin de rendre le droit à la nationalité effectif; le Chili a adhéré aux deux conventions sur l'apatriodie, participe à la campagne « I Belong » et procède à des modifications administratives visant à garantir le droit à la nationalité ; il espère en outre devenir membre de l'Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apatriodie. Le Chili préside actuellement le Conseil de l'état civil, de l'identité et des statistiques vitales de l'Amérique latine et des Caraïbes (CLARCIEV), qui a récemment adhéré à l'Alliance. Le Gouvernement chilien se félicite du plan institutionnel du HCR sur les solutions aux déplacements internes et du soutien apporté aux États aux fins de la prévention des déplacements internes, de l'adoption de mesures de réponse et de la recherche de solutions. L'approche reposant sur le triple lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix est tout à fait pertinente pour ce qui est de mettre en place des solutions durables dès le début des déplacements, grâce à la collaboration avec les autorités et les communautés. Le Gouvernement chilien reconnaît la nécessité de travailler différemment, d'être efficace et d'éviter les doubles emplois afin de garantir une utilisation efficace des ressources financières et de l'assistance technique.

23. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'engagement pris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne de côté et d'améliorer la vie et les perspectives de tous sont essentiels à la mise en place de solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les apatrides. Le HCR doit continuer d'appliquer une approche fondée sur le genre, intersectionnelle et interculturelle, afin de garantir un soutien à ceux qui en ont le plus besoin, notamment aux femmes victimes de violence fondée sur le genre, aux enfants et adolescents, aux personnes LGBTIQ+ et aux membres de communautés.

24. Le Chili mène des consultations dans le cadre du processus commémoratif du quarantième anniversaire de la Déclaration de Carthagène au sujet d'une proposition de déclaration et de plan d'action pour la période 2024-2034, s'articulant autour de trois axes : la protection et l'assistance aux personnes en situation de mobilité humaine et d'apatriodie, l'inclusion et l'intégration au moyen de solutions durables, et la protection contre les déplacements forcés liés à des catastrophes ou aux effets néfastes des changements climatiques. Les résultats de ces consultations seront essentiels pour guider l'action menée collectivement au cours de la prochaine décennie et concrétiser les engagements pris par les États de la région, qui ont exprimé le désir et la volonté d'améliorer la protection et l'assistance aux personnes en situation de mobilité humaine ou d'apatriodie, en renforçant la coopération et l'intégration régionale, ainsi que la coordination et l'efficacité des mesures. Le secteur privé, les organisations de la société civile, les réfugiés et les universitaires se sont montrés intéressés par une participation à ce processus. Il est également à espérer que les pays observateurs souscriront aux engagements multipartites pris dans ce cadre.

25. **M^{me} Pipan** (Slovénie) dit que son pays s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Face à l'ampleur mondiale sans précédent des déplacements de

population, le HCR continue de fournir une assistance cruciale et vitale à des millions de réfugiés, de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et d'apatrides. L'oratrice adresse ses condoléances aux familles et aux amis de ceux qui ont sacrifié leur vie en apportant une aide humanitaire, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté du HCR. Il est troublant que le Conseil de sécurité, dont la Slovénie est actuellement un membre élu, ait dû rappeler aux États, dans sa résolution 2730 (2024), l'obligation qui leur incombe en vertu du droit international de respecter et de protéger le personnel humanitaire.

26. La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a continué de connaître des crises humanitaires et des déplacements de population dus à des catastrophes naturelles et à des conflits persistants. Au Soudan, la guerre et les catastrophes naturelles ont transformé la vie des Soudanais au cours des dix-huit derniers mois, entraînant la destruction des infrastructures de santé et la mort de nombreuses personnes par famine. L'oratrice appelle à un cessez-le-feu immédiat et à un accès sans entrave à l'aide humanitaire. La guerre dans la bande de Gaza, qui a causé d'immenses souffrances humaines, a de graves répercussions régionales, au nombre desquelles la propagation du conflit au Liban, qui pousse les personnes qui s'y étaient réfugiées à chercher à retourner dans le pays qu'elles avaient fui. Face à cette situation, la Slovénie apporte un soutien financier et politique tout en plaident en faveur d'une solution politique, du plein respect du droit international et d'un cessez-le-feu durable. L'oratrice salue les efforts que déploie l'ensemble du système des Nations Unies afin de fournir une aide vitale et se déclare profondément préoccupée par les attaques publiques infondées mettant en cause la crédibilité de celui-ci.

27. La Slovénie a donné suite à nombre des engagements pris lors du deuxième Forum mondial sur les réfugiés. Elle a apporté un soutien financier au processus préparatoire du Forum et a contribué au financement de la lutte contre les mines en Ukraine, afin d'aider à créer des conditions propices au retour volontaire des réfugiés. Une équipe de réfugiés vivant en Slovénie a participé pour la première fois à un tournoi de football organisé par l'Union des associations européennes de football (UEFA) à Nyon (Suisse).

28. Consciente qu'il importe de disposer de données ventilées de haute qualité, la Slovénie a entamé un dialogue avec le Groupe d'experts des statistiques relatives aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux apatriades. Elle adhérera prochainement à la Convention sur la réduction des cas d'apatriodie et souscrit aux objectifs ambitieux mais réalisables de l'Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apatriodie.

29. **Mme Salsa-Audiffren** (Estonie) dit que son pays s'aligne sur la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Il est décourageant de constater que le nombre de crises et, par conséquent, le nombre de personnes déplacées de force augmentent d'année en année. L'oratrice salue les efforts que déploie le HCR pour établir des priorités et améliorer l'efficacité des actions menées, et souligne la nécessité d'y associer les acteurs du développement et le secteur privé dans la mesure du possible.

30. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine constitue une violation systématique de la Charte des Nations Unies, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Elle crée un environnement propice à la commission d'atrocités contre la population civile et reste la principale cause des déplacements forcés dans la région. L'Estonie accueille 40 000 réfugiés ukrainiens, ce qui représente 3 % de la population du pays. Grâce à l'approche globale reposant sur l'ensemble de la société adoptée par le Gouvernement, la plupart des réfugiés sont bien installés dans le pays et occupent un emploi ou font des études. Près de la moitié de la population ukrainienne a un besoin urgent d'aide humanitaire, et l'Estonie a fourni une aide d'environ 27 millions d'euros. L'accent est actuellement mis sur la préparation de l'hiver à venir, qui est devenue essentielle compte tenu des attaques menées par la Russie contre les infrastructures énergétiques ukrainiennes.

31. L'Estonie est un donateur fiable et de longue date de fonds non préaffectés qui permettent au HRC de répondre efficacement aux nombreuses crises dans le monde. L'oratrice se déclare profondément préoccupée par l'escalade du conflit au Moyen-Orient et par son débordement au Liban, où plus d'un million de personnes ont été déplacées au cours des dernières semaines. Elle déplore les attaques meurtrières contre le personnel du HCR dans ce pays, souligne la nécessité de protéger les travailleurs humanitaires et condamne les entraves à l'acheminement de l'aide, qui contreviennent au droit international humanitaire et

exacerbent les souffrances humaines. L'Estonie fournit une aide au Liban par l'intermédiaire de ses partenaires de la société civile, en coopération avec des organisations locales, et a considérablement augmenté son aide humanitaire aux civils dans la bande de Gaza.

32. L'oratrice condamne avec la plus grande fermeté l'instrumentalisation cynique des déplacements de population par la Fédération de Russie et le Bélarus, qui envoient délibérément des personnes originaires de pays tiers à la frontière estonienne, en violation flagrante du droit international, y compris de la Convention relative au statut des réfugiés. Enfin, elle salue le lancement de l'Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apartheid, qui constitue une initiative essentielle pour garantir les droits humains fondamentaux et le respect de la dignité des apatrides.

33. **M. Yáñez Deleuze** (République bolivarienne du Venezuela) dit que l'apparition et l'aggravation de toutes sortes de conflits, l'inégalité économique entre les pays du Nord et ceux du Sud et la persistance de la violence et de l'insécurité ont entraîné des déplacements d'une ampleur sans précédent dans l'histoire contemporaine. Toutes les régions du monde sont touchées par ce phénomène, auquel il faut d'urgence apporter une réponse internationale globale et coordonnée, fondée sur la responsabilité partagée et sur une coopération efficace, qui s'attaque aux causes structurelles et aux conséquences des déplacements.

34. Le Venezuela s'est engagé à fournir une protection internationale aux personnes qui cherchent refuge sur son territoire. La loi sur les réfugiés et les demandeurs d'asile garantit la protection et l'inclusion sociale des personnes persécutées en raison de leur race, de leur sexe, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social ou de leurs opinions politiques. Les cartes d'identité temporaires permettent aux réfugiés de se déplacer librement dans le pays, d'accéder aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi, de recevoir de la nourriture et du carburant et de bénéficier des services publics. Le Venezuela respecte pleinement le principe de non-refoulement à l'égard de toutes les personnes qui remplissent les conditions requises pour bénéficier d'une protection internationale. Les personnes qui entrent illégalement sur le territoire vénézuélien pour demander l'asile ont droit à une procédure régulière conformément au Protocole relatif au statut des réfugiés et ne sont pas pénalisées.

35. Le Gouvernement a dénoncé à plusieurs reprises l'utilisation abusive du terme « réfugié » par certains organismes des Nations Unies et certains États, parmi lesquels des donateurs du HCR, pour désigner les migrants économiques vénézuéliens, car celle-ci déforme la réalité et vise à présenter le Venezuela comme un pays d'origine de réfugiés, sans aucun fondement. Le peuple vénézuélien et les réfugiés résidant dans le pays sont victimes d'une agression extérieure et subissent près d'un millier de mesures coercitives unilatérales imposées illégalement par les États-Unis et l'Union européenne, qui ont des conséquences négatives sur les conditions de vie de l'ensemble de la population. L'orateur recommande que le Haut-Commissaire noue un dialogue direct et permanent avec le Rapporteur spécial sur les effets négatif des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, afin de mieux comprendre les préjudices causés par de telles mesures et d'éclairer les travaux et programmes du HCR. Il demande qu'il soit mis fin à l'utilisation de ces mesures à des fins politiques.

36. Le Gouvernement vénézuélien reconnaît qu'il est important d'adopter des politiques d'inclusion dans le sport pour les personnes déplacées par les persécutions et la guerre. Toutefois, il a fait part au Haut-Commissaire de sa désapprobation quant à la méthode utilisée pour sélectionner l'équipe olympique de réfugiés et il demande au HCR de corriger les pratiques qui conduisent à une politisation et qui nuisent à la transparence, à l'impartialité et à l'objectivité. L'orateur dénonce la mise en place du processus de Quito et de la Plateforme régionale de coordination interinstitutions pour les réfugiés et les migrants du Venezuela, qui s'inscrivent dans le cadre de la campagne de pression maximale menée contre le Venezuela par les États-Unis. Des statistiques exagérées sur les réfugiés ont été diffusées pour justifier la collecte de fonds, sans obligation de rendre des comptes. Ces mesures constituent une menace pour le cadre juridique international et fragilisent des initiatives aussi essentielles que le Pacte mondial sur les réfugiés. L'orateur exhorte les États et le HCR à rejeter toute action qui compromettrait une protection efficace et à ne pas se laisser utiliser à des fins politiques et dans des campagnes médiatiques contre des nations souveraines.

37. L'article 32 de la Constitution vénézuélienne consacre les principes universels du *jus soli* et du *jus sanguinis*, ce qui signifie qu'aucune personne née sur le territoire national ou née à l'étranger d'un père ou d'une mère vénézuélien(ne) ne peut être apatride. De même, l'article 6 de la loi sur la nationalité et la citoyenneté dispose que les personnes qui acquièrent une autre nationalité ne perdent pas leur nationalité vénézuélienne, sauf si elles y renoncent. Le Gouvernement a collaboré étroitement avec le HCR. Le système de prise en charge et de protection de la Commission nationale des réfugiés a été modernisé grâce à une amélioration de la formation du personnel, et le système intégré de gestion des réfugiés a été renforcé.

38. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) félicite le Chili pour les progrès qu'il a accomplis dans la lutte contre l'apatriodie et pour son rôle de premier plan dans le processus commémoratif du quarantième anniversaire de la Déclaration de Carthagène, qui réunit les pays de la région autour de l'adoption de bonnes pratiques pour la gestion des réfugiés et de la recherche de solutions.

39. Le Haut-Commissaire se félicite de l'étroite coopération de la République bolivarienne du Venezuela avec le HCR et réaffirme sa volonté d'organiser un dialogue technique sur les questions relatives aux réfugiés vénézuéliens. Il est prêt à travailler avec le Gouvernement pour créer les conditions du retour des ressortissants vénézuéliens qui ont quitté le pays. Les athlètes de l'équipe olympique des réfugiés ont été sélectionnés par le Comité international olympique sur la base de leur statut de réfugié tel que déterminé par le pays hôte.

40. La visite que le Haut-Commissaire a effectuée au Mozambique en mars 2024 avec le Conseiller spécial du Secrétaire général pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes lui a ouvert les yeux sur les énormes difficultés que posent les déplacements massifs dus au conflit et aux changements climatiques, mais il a également pu constater qu'il existait de nombreuses possibilités de solutions.

41. Le HCR consacrera des ressources et du temps supplémentaires à ses activités liées aux questions de protection en Europe. Le Haut-Commissaire se félicite que les pays européens soutiennent l'approche axée sur les itinéraires, qui est particulièrement utile pour les pays recevant le plus de demandes d'asile. Le HCR continuera de travailler en étroite collaboration avec l'OIM pour renforcer les capacités de certains pays comme le Bélarus s'agissant de gérer les flux mixtes de réfugiés et d'autres migrants et pour aider ces pays à consolider leur système d'asile. Le Haut-Commissaire reconnaît l'hospitalité dont ont fait preuve des pays tels que la Lituanie et l'Estonie en accueillant un grand nombre de réfugiés ukrainiens et convient qu'il est nécessaire de se concentrer sur les préparatifs de l'hiver en Ukraine, qui sont vitaux pour des millions d'Ukrainiens parmi les plus vulnérables, compte tenu en particulier du risque élevé de déplacement. Il a été impressionné par le soutien offert au HCR par la Slovénie et espère que le Gouvernement ratifiera bientôt la Convention sur la réduction des cas d'apatriodie. Soulignant que le sport est un outil de coexistence et de cohésion sociale, il félicite l'équipe de réfugiés de la Lettonie d'avoir remporté le récent tournoi de football.

42. Le Haut-Commissaire est satisfait d'apprendre que l'Australie a réaffirmé son engagement à accorder des financements souples aux fins de la réinstallation des personnes, et il félicite le pays du soutien apporté aux réfugiés afghans. Il engagera ultérieurement un dialogue avec l'Australie afin de répondre aux questions difficiles soulevées par le représentant de l'Australian Refugee Advisory Panel (groupe consultatif australien sur les réfugiés).

43. Le Haut-Commissaire remercie le Gouvernement et la société civile du Qatar de leur générosité et de l'aide apportée dans la gestion de crises complexes, en particulier en Afghanistan.

44. **Mme Neocleous** (Chypre) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Les défis humanitaires se sont accrus au fur et à mesure que le paysage mondial des déplacements a évolué, avec la convergence de crises multiples. Une action urgente et soutenue est nécessaire pour fournir une protection, une assistance et des solutions durables aux personnes qui ont dû fuir de chez elles. L'augmentation probable du nombre de personnes déplacées de force et d'apatrides posera un immense défi à la communauté

internationale et mettra à l'épreuve sa détermination, ses ressources et ses capacités humanitaires comme jamais auparavant.

45. Chypre reste attachée au respect du droit humanitaire et condamne toute tentative d'instrumentalisation des migrants et des réfugiés à des fins politiques. Non seulement le fait de faciliter et d'orchestrer le franchissement des frontières par ces personnes entraîne une violation de leurs droits, mais il fait peser une menace sur la sécurité de l'État et entrave l'action humanitaire. L'oratrice exhorte les États à respecter leurs obligations internationales en matière de protection des civils et de permettre l'accès à l'aide humanitaire. En tant que membre de l'Union européenne, Chypre soutient l'approche globale tenant compte de l'ensemble de l'itinéraire et fondée sur les droits adoptée par le HCR. L'oratrice se félicite de l'accent mis sur les mouvements mixtes et les partenariats avec des organisations telles que l'OIM.

46. Face aux crises actuelles, notamment à la situation au Moyen-Orient et à l'escalade dangereuse au Liban, Chypre a renforcé son action humanitaire en facilitant les évacuations et en accueillant les personnes en quête de sécurité. Le pays a accueilli plus de 20 000 ressortissants ukrainiens depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et, au cours de la décennie précédente, il avait accordé une protection internationale à près de 19 000 ressortissants de pays tiers, principalement des Syriens. Depuis plusieurs années, Chypre est l'État membre de l'Union européenne qui enregistre le plus grand nombre de premières demandes de protection internationale proportionnellement à sa population, ce qui pèse considérablement sur ses ressources et ses infrastructures nationales. Le Vice-Ministère des migrations et de la protection internationale a été créé pour traiter cette question, et le Gouvernement s'efforce d'améliorer constamment les infrastructures du pays pour mieux soutenir les demandeurs d'asile. La politique nationale à l'égard des réfugiés met l'accent sur la promotion de l'intégration, l'accès à l'éducation et aux soins de santé, et la formation professionnelle des personnes déplacées.

47. Chypre réaffirme son engagement en faveur du Pacte mondial sur les réfugiés et reconnaît la nécessité de trouver des solutions durables qui permettent aux personnes déplacées de se prendre en charge et aux communautés d'accueil de bénéficier d'un soutien. Le Gouvernement travaille en étroite collaboration avec les acteurs du développement et les organisations locales à cette fin. Il salue le cadre stratégique du HCR pour l'équité entre les sexes, la diversité et l'inclusion, qui vise à apporter un soutien à toutes les personnes, quelles que soient leur origine ou leur identité, et permet de renforcer l'efficacité de l'action humanitaire en tenant compte de la grande diversité des bénéficiaires et du personnel concerné.

48. **M^{me} Milačić** (Monténégro) dit que son pays s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Le Monténégro restera un fervent défenseur de la protection des civils et des travailleurs humanitaires, et ceux-ci ne devraient jamais être la cible d'attaques selon les normes du droit international humanitaire. L'intervenante se félicite que le HCR ait opté pour une approche fondée sur les itinéraires, qui est essentielle pour remédier aux problèmes posés par les flux migratoires mixtes, et qu'il ait adopté une approche de programmation durable, qui favorise l'inclusion socioéconomique, l'autonomie et la résilience des personnes déplacées et des communautés d'accueil.

49. Au Forum mondial sur les réfugiés, le Monténégro s'est engagé à améliorer sa procédure de détermination du statut d'apatride, à garantir les droits socioéconomiques des apatrides, à rationaliser les procédures d'enregistrement des naissances et à simplifier les procédures d'obtention de documents d'identité. Il s'est également engagé à participer aux initiatives mondiales visant à mettre fin à l'apatriodie et à protéger les apatrides. En outre, la Stratégie sur la migration et la réintégration des rapatriés au Monténégro pour la période 2021-2025 contient plusieurs mesures visant à mettre fin à l'apatriodie. Une modification de la loi sur l'immigration, débattue au Parlement, permettrait de remédier à un certain nombre de lacunes dans ce domaine.

50. En 2024, près de 1 400 personnes qui se sont réfugiées au Monténégro pour fuir le Kosovo ont obtenu des documents d'identité au titre d'un accord historique de coopération technique conclu en 2011 avec les autorités du Kosovo. Selon les données recueillies par le HCR sur le terrain fin septembre 2024, 430 personnes menacées d'apatriodie et 10 personnes

apatriades résidaient alors au Monténégro, et la plupart d'entre elles appartenaient aux communautés rom et égyptienne ; la moitié d'entre elles étaient des enfants. En juillet 2024, le Parlement monténégrin a modifié sa loi sur l'asile afin de prolonger pour une durée indéterminée la protection initialement temporaire accordée aux réfugiés.

51. **M. Andisha** (Afghanistan) dit que le monde doit absolument remédier d'urgence à la crise du déplacement sans précédent que subit l'Afghanistan. Depuis que les Talibans ont repris le pouvoir en août 2021, le pays connaît le plus grand exode de son histoire, près de 8 millions de ressortissants afghans, soit un quart de la population, ayant fui le pays. Les Afghans se trouvent dans une situation impossible. D'un côté, ils doivent faire face à l'oppression des Talibans, qui restreignent gravement leur liberté et leurs droits, et, de l'autre, ils se heurtent, dans les pays d'accueil, à une déshumanisation et à une hostilité croissantes, dans un contexte de montée du sentiment anti-immigration. L'on a récemment appris que plus de 200 ressortissants afghans avaient été abattus à la frontière entre le Pakistan, l'Iran et l'Afghanistan, et cette nouvelle tragique souligne à quel point il est urgent de remédier à cette crise.

52. De nombreux travailleurs qualifiés et entrepreneurs ont quitté le pays, ce qui a entraîné une pénurie de professionnels compétents et une baisse des investissements. La récession économique qui s'en est suivie a exacerbé la pauvreté et les difficultés pour ceux qui sont restés. Cette situation a entraîné une hausse de l'extrémisme et a fait du pays un refuge pour les groupes terroristes, qui peuvent utiliser l'Afghanistan comme base pour planifier et déclencher des opérations dans d'autres pays. Les règles répressives ont rendu la vie insupportable pour la population, en particulier pour les femmes et les filles, qui subissent de manière systématique des violences fondées sur le genre, des actes de discrimination et des violations de leurs droits fondamentaux. Dans un arrêt historique récent, la Cour de justice de l'Union européenne a reconnu que la persécution liée au genre était un motif d'asile valable. Il est indispensable de parvenir d'urgence à un consensus international sur la protection des personnes fuyant la violence fondée sur le genre. En outre, la précarité des Afghans est exacerbée par les retours involontaires de réfugiés renvoyés de pays voisins et européens en Afghanistan et par le caractère imprévisible du financement de l'aide humanitaire.

53. L'Afghanistan est reconnaissant de la solidarité que lui témoignent de nombreux États qui ont accueilli des réfugiés afghans, en particulier en cette période trouble que connaît le pays depuis trois ans. De nombreux pays, dans la région ou ailleurs, ont, dans un esprit d'humanité, ouvert leurs frontières et permis à des personnes de fuir l'instabilité et de se mettre à l'abri des persécutions. Cela étant, la communauté internationale devrait préconiser l'adoption de mesures durables qui répondent aux besoins humanitaires immédiats et favorisent l'intégration à long terme des déplacés afghans dans les communautés d'accueil.

54. On ne saurait trop insister sur le fait qu'il importe de mener à la fois des actions de développement humanitaire et des initiatives de consolidation de la paix. Les plus de 2 000 engagements annoncés au deuxième Forum mondial sur les réfugiés doivent être honorés et se traduire par des avancées concrètes pour les personnes dans le besoin. Enfin, l'intervenant exhorte toutes les parties prenantes à rester attachées au principe de solidarité et à la coopération avec le HCR. Aucune partie prenante ne peut à elle seule apporter de véritables solutions aux problèmes des personnes déplacées, qui ne pourront être résolus qu'au moyen d'une approche interdisciplinaire unifiée avant tout axée sur les droits de l'homme et la dignité de tous.

55. **M. Chen Xu** (Chine) dit que son gouvernement remercie le HCR des efforts qu'il déploie inlassablement pour répondre aux diverses crises de réfugiés et pour apporter des solutions durables. La crise mondiale actuelle, qui a contraint 200 millions de personnes à quitter leur foyer, est très préoccupante. La Chine souhaite donc faire une proposition en quatre points.

56. Premièrement, étant donné que le HCR souffre d'un manque de financement sans précédent, les pays devraient lui apporter une aide supplémentaire, en particulier pour les activités qu'il mène dans les pays les plus durement touchés par la crise des réfugiés. En plus des contributions qu'elle verse au HCR depuis de nombreuses années, la Chine a mené un

certain nombre de projets avec le soutien du Fonds pour le développement mondial et la coopération Sud-Sud et continuera d'apporter son aide chaque fois que possible.

57. Deuxièmement, il faut prendre des mesures visant à remédier aux causes profondes des déplacements massifs, en particulier les guerres et les conflits. La communauté internationale doit promouvoir activement les cessez-le-feu et les règlements pacifiques. La communication doit l'emporter sur la violence. Aucune partie à un conflit n'a le droit d'empêcher les organisations humanitaires de porter assistance aux réfugiés. En sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine a collaboré avec des pays en développement pour atteindre un consensus et promouvoir la paix, et elle continuera d'oeuvrer en ce sens.

58. Troisièmement, il faut adopter une approche globale visant à favoriser le développement des pays d'origine et créer des conditions favorables au retour des réfugiés. Il faut aider les pays en développement à renforcer leur capacité de gestion des risques de catastrophe, ce qui permettra de réduire le nombre de réfugiés climatiques. L'expérience de la Chine montre que les initiatives visant à réduire la pauvreté doivent s'accompagner d'un soutien aux entreprises, à l'image des solutions durables promues par le HCR, en ce que cela aide les personnes vulnérables à devenir indépendantes et à trouver des solutions à long terme.

59. Quatrièmement, les technologies émergentes devraient être mises au service des réfugiés. L'intelligence artificielle a déjà joué un rôle clef dans la détermination du statut de réfugié et dans les processus d'alerte rapide. Le Gouvernement chinois engage le HCR à utiliser l'intelligence artificielle pour améliorer la précision et l'efficacité de ses services. La Chine a récemment proposé un plan inclusif de renforcement des capacités en matière d'intelligence artificielle, afin que l'intelligence artificielle contribue au bien-être collectif, y compris des réfugiés.

60. **M. Turatbekov** (Observateur du Kirghizistan) dit que l'une des principales priorités de son gouvernement est de mettre fin à l'apatriodie en veillant à ce que chaque personne ait des papiers d'identité en bonne et due forme. Le Gouvernement kirghize est déterminé à faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits et ait accès aux services essentiels dès sa naissance. Ainsi, en mai 2024, il a inauguré un projet numérique unique visant à garantir l'enregistrement universel des nouveau-nés. Avant cela, il y avait environ 10 000 enfants qui, chaque année, ne se voyaient pas délivrer d'acte de naissance et qui étaient donc privés d'accès aux services publics. Le recours aux technologies numériques avancées et l'intégration des systèmes d'information gouvernementaux ont permis d'améliorer l'efficacité du processus d'enregistrement. Les données relatives à chaque nouveau-né sont automatiquement saisies dans le registre. Si les parents d'un enfant ne demandent pas de documents, les services sociaux en sont informés et interviennent. Depuis le lancement du projet, des centaines d'enfants qui n'avaient pas été enregistrés en temps voulu ont reçu un certificat de naissance.

61. Le projet a été sélectionné parmi les finalistes des Digital GameChangers Awards, qui récompensent les initiatives reposant sur la technologie numérique et contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. La réussite du projet montre que même une petite nation peut être le chef de file d'initiatives permettant de fournir à chacun des documents d'identité grâce à l'innovation.

62. **M. Tiwari** (Observateur du Népal) dit que le Gouvernement népalais salue l'action que le HCR mène pour répondre aux situations d'urgence, en protégeant les réfugiés et les autres groupes vulnérables et en leur fournissant une assistance. Les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées font partie des groupes les plus exposés aux conflits, à la crise climatique, aux catastrophes, à l'insécurité alimentaire et aux urgences sanitaires. Le Gouvernement népalais partage le point de vue du HCR selon lequel les effets des changements climatiques (les inondations, les sécheresses, les mauvaises récoltes et les phénomènes météorologiques extrêmes) contribuent aujourd'hui à multiplier les déplacements. En tant que pays exposé aux changements climatiques, le Népal demande à la communauté internationale de respecter ses engagements en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques et espère que la vingt-neuvième session de la

Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 29) parviendra à des résultats concrets.

63. Bien qu'il ne soit pas partie à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, qui compte parmi les pays les moins avancés sans littoral, que ses ressources soient limitées et qu'il rencontre des difficultés au niveau national, le Népal a accueilli des milliers de réfugiés bhoutanais pendant des décennies. Il l'a fait pour des raisons purement humanitaires. Il y a actuellement plus de 18 000 réfugiés au Népal, la plupart étant des personnes âgées, qui attendent désespérément de retourner dans leur pays. Comme l'a souligné à juste titre le Haut-Commissaire, c'est aux pays d'origine qu'il incombe principalement de créer les conditions d'un retour en toute sécurité. Le Gouvernement népalais remercie les pays qui ont soutenu la réinstallation des réfugiés bhoutanais.

64. Le pôle de coordination des affaires relatives aux réfugiés, qui relève du Ministère de l'intérieur, travaille en étroite collaboration avec le HCR. Malgré des capacités limitées, le Gouvernement népalais a pris des mesures pour favoriser les moyens de subsistance des réfugiés, les possibilités qui leur sont offertes et leur autonomie, et pour leur permettre d'accéder à l'éducation et à des services de santé, ainsi qu'à des activités génératrices de revenus. Le pays étant exposé aux catastrophes d'origine climatique, il continuera de tenir compte des questions relatives à la vie des réfugiés et à leurs moyens de subsistance dans ses plans d'intervention d'urgence. Les réfugiés ont été inclus dans le programme national de vaccination contre la maladie à coronavirus (COVID-19). En tant que pays d'accueil, le Népal préconise un renforcement de la coopération et de la solidarité internationales afin de protéger les réfugiés et les autres personnes en situation de déplacement dans le monde.

65. **M. Ali Ahmad** (Observateur de la République arabe syrienne) dit que son gouvernement remercie le HCR de s'être acquitté de son mandat malgré une situation complexe, en particulier au Moyen-Orient, région qui a été le théâtre d'un retour brutal du recours à la force, ce qui a entraîné des flux sans précédent de migrants et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. En Palestine occupée, le peuple est victime d'un génocide : des civils, des réfugiés et des personnes déplacées sont tués dans les abris, dans les écoles et dans les hôpitaux, et des infrastructures civiles sont détruites.

66. Depuis la dernière flambée des hostilités au Liban, la Syrie a assisté à un déferlement de personnes déplacées arrivant sur son territoire. Quelque 450 000 Syriens, Libanais et autres ressortissants étrangers sont ainsi entrés dans le pays pour échapper aux bombardements israéliens. Le Gouvernement syrien s'est employé à permettre aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays de rentrer chez eux dans la dignité, en collaborant avec le HCR et en assurant une coordination avec les États voisins pour accélérer le processus de retour, en facilitant la délivrance des documents d'entrée et en garantissant le libre transit des rapatriés. L'obligation faite aux ressortissants syriens retournant dans le pays de convertir 100 dollars en monnaie locale à leur entrée a été suspendue, et les ressortissants étrangers ont pu accéder à des foyers et à d'autres services.

67. En raison de l'agression israélienne, il a été difficile de répondre aux besoins des citoyens qui rentraient chez eux, c'est-à-dire les personnes déplacées en interne, et des réfugiés. Pour que ces personnes puissent rentrer chez elles, il faut arrêter de soutenir les terroristes et l'occupation étrangère du territoire syrien et mettre fin aux mesures coercitives unilatérales, au pillage des ressources nationales et aux campagnes de mésinformation visant à saper l'action du Gouvernement.

68. Si l'on veut pouvoir relever les défis mondiaux actuels, les donateurs doivent honorer leurs engagements en faveur des réfugiés et il faut aider les pays d'origine en tenant compte de la réalité sur le terrain. Le Gouvernement syrien est prêt à poursuivre la coopération et le dialogue avec le HCR sur les questions relevant du mandat de celui-ci.

69. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que Chypre, du fait de sa situation géographique, est exposée aux mouvements de population. Il a récemment rencontré le Président chypriote et lui a indiqué que le HCR était prêt à aider le pays à remédier aux difficultés liées aux nouveaux arrivants. Le HCR collaborera en outre avec les autorités chypriotes afin de créer les conditions nécessaires au retour des réfugiés syriens, en veillant à respecter pleinement le caractère digne et volontaire de ces retours.

70. Le Haut-Commissaire félicite le Monténégro d'être devenu l'un des premiers pays à rejoindre l'Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apartheid et salue les progrès concrets que le pays a accomplis en matière de réduction des cas d'apartheid ainsi que les mesures qu'il a prises pour mettre fin aux déplacements causés par l'éclatement de l'ex-Yougoslavie.

71. Le HCR continuera d'accorder la plus grande attention au sort des réfugiés afghans, en collaborant en particulier avec les principaux pays d'accueil, à savoir la République islamique d'Iran et le Pakistan. Il maintient son appel à la cessation des expulsions et demande aux États de ne pas renvoyer de force les ressortissants afghans, et il poursuivra ses opérations humanitaires en Afghanistan pour remédier à la situation critique des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

72. Le Haut-Commissaire salue la demande de la Chine tendant à soutenir davantage le HCR, celui-ci souffrant d'un sous-financement chronique. Il est conscient qu'il importe de veiller avant tout à remédier aux causes profondes des déplacements. À cet égard, la Chine a fait une observation intéressante en disant qu'il fallait renforcer le développement durable dans les pays d'origine. Bien que les activités de développement ne relèvent manifestement pas du mandat du HCR, celui-ci est disposé à nouer des partenariats avec des organisations spécialisées dans le développement.

73. Le Haut-Commissaire prend note de l'approche innovante qu'a adoptée le Kirghizistan pour mettre fin à l'apartheid et du fait que le pays a été salué au niveau international pour son utilisation des outils numériques. Le HCR est disposé à recevoir des conseils et un appui dans des domaines tels que l'intelligence artificielle et se dit prêt à coopérer avec tous les pays, quelle que soit leur taille, et à apprendre de leurs précieuses expériences.

74. Le Népal a effectivement accueilli des dizaines de milliers de réfugiés bhoutanais pendant des décennies et cette situation a été partiellement résolue au moyen de programmes de réinstallation, bien qu'un groupe de personnes se trouve toujours dans le pays. Il est nécessaire de fournir des efforts supplémentaires pour leur permettre de retourner dignement au Bhoutan. Le HCR attend de toutes les parties prenantes, y compris le pays d'origine, le pays d'asile et les pays de réinstallation, qu'elles fassent preuve d'esprit d'innovation pour remédier à ce problème.

75. Le Haut-Commissaire a constaté par lui-même la situation en République arabe syrienne, où il s'est rendu il y a quelques jours. Selon les estimations du HCR, il y a eu près de 300 000 nouveaux arrivants, bien qu'ils soient peut-être plus nombreux en réalité. Le Haut-Commissaire salue les efforts que les autorités syriennes déploient pour faciliter l'entrée des personnes fuyant le Liban, notamment en continuant d'exonérer les ressortissants syriens de l'obligation de changer 100 dollars. Il est en outre reconnaissant de la possibilité qui est offerte au HCR et à d'autres organisations de suivre les nouvelles arrivées et les retours et d'aider les personnes concernées. Ce suivi, qui est assuré aussi bien à la frontière que dans les lieux de destination, est extrêmement utile pour la mobilisation des ressources.

76. **Mme Osman** (Observatrice de la Malaisie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite au nom de l'Organisation de la coopération islamique. Directement touchée par le conflit au Myanmar, la Malaisie soutient les efforts régionaux et internationaux visant à trouver une solution politique de manière amiable et pacifique. Bien qu'elle ne soit pas partie à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, elle continue de fournir l'assistance dont ont besoin les personnes réfugiées sur son territoire et accueille actuellement le plus grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile de toute l'Asie du Sud-Est. Les personnes originaires du Myanmar, principalement des Rohingyas, représentent 88 % des réfugiés enregistrés en Malaisie. Malgré de nombreuses contraintes, notamment le caractère insuffisant des ressources, le Gouvernement malaisien continue de renforcer le système de protection sociale pour les réfugiés en permettant à ceux-ci d'accéder à l'éducation par l'intermédiaire de centres d'enseignement alternatif et à des soins de santé à un tarif subventionné.

77. Étant donné qu'il reste encore beaucoup à faire pour que les personnes réfugiées en Malaisie puissent exercer leur droit à l'éducation, le Gouvernement est disposé à découvrir les meilleures pratiques adoptées par d'autres pays d'accueil. Il a révisé la directive n° 23 du Conseil national de sécurité afin de traiter de manière plus globale les questions touchant les

réfugiés et les demandeurs d'asile en Malaisie, dans l'attente de la réinstallation des intéressés dans un pays tiers. En outre, le Gouvernement malaisien collabore étroitement avec le HCR pour gérer les réfugiés par l'intermédiaire d'une équipe spéciale conjointe.

78. La longue lutte menée pour permettre aux enfants nés à l'étranger de femmes malaises d'accéder à la citoyenneté devrait bientôt porter ses fruits. Un projet de loi sur la citoyenneté a été soumis et fera l'objet d'une deuxième et d'une troisième lecture à la session actuelle du Parlement.

79. La catastrophe humanitaire à Gaza se poursuit depuis plus d'un an et aucune solution n'a été trouvée pour y remédier. Environ 90 % de la population de Gaza a été déplacée et il n'y a aucun signe d'apaisement du conflit, qui s'est même intensifié et s'est étendu à la région. En solidarité avec la Palestine, la Malaisie a assuré le transport aérien de 127 Palestiniens déplacés, dont 41 personnes blessées, de Gaza vers son territoire pour leur permettre de recevoir des soins médicaux. Le Gouvernement malaisien demande instamment qu'il soit mis fin à l'occupation et qu'Israël se conforme sans délai à la décision de la Cour internationale de Justice. La Malaisie maintient fermement sa position selon laquelle les Palestiniens méritent d'avoir leur propre État indépendant et souverain, qui serait délimité par les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

80. En conclusion, la Malaisie demande à nouveau que les charges et responsabilités soient partagées et qu'une action collective soit menée pour que l'on remédie aux conflits mondiaux, qui sont le principal facteur des déplacements et de l'apatriodie.

81. **M. Nyama** (Observateur du Gabon) dit que sa délégation soutient pleinement la déclaration faite par le Congo au nom du Groupe des États d'Afrique. Sous l'effet conjugué des conflits armés, de la violence politique, des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire, des déplacements forcés massifs ont eu lieu dans le monde entier. L'Afrique a payé un tribut particulièrement lourd, avec 45,9 millions de réfugiés, de demandeurs d'asile et de personnes déplacées sur le continent, auxquels s'ajoute 1 million d'apatriides et de personnes menacées d'apatriodie. La présente réunion offre aux États une nouvelle occasion de mener une réflexion plus approfondie sur la manière de gérer les flux migratoires et de protéger les droits humains des réfugiés et des personnes déplacées, tout en recherchant des solutions durables et des approches politiques globales fondées sur des alertes rapides, sur la diplomatie préventive, sur la bonne gouvernance et sur le développement social et économique.

82. Depuis des décennies, le Gabon se montre solidaire des réfugiés, conformément aux instruments internationaux auxquels il a adhéré en matière de protection des personnes déplacées de force. En 2018, il s'est engagé à améliorer la protection des réfugiés, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, engagement qu'il a réaffirmé au Forum mondial sur les réfugiés. Les autorités de transition gabonaises ont réaffirmé qu'elles étaient disposées à accorder l'asile à quiconque en ferait la demande. En tant qu'autorité responsable de l'accueil et de la gestion des réfugiés et des demandeurs d'asile, la Commission nationale pour les réfugiés s'emploie à promouvoir l'intégration socioéconomique des intéressés et leur indépendance, notamment en les faisant participer à des projets de développement. Bon nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile ont bénéficié d'une formation à la gestion de projets et à la gestion financière des activités génératrices de revenus organisée par le Pôle national de la promotion de l'emploi. En outre, des réfugiés ont été accompagnés dans les démarches permettant d'obtenir les documents nécessaires pour ces activités.

83. L'apatriodie est un problème qui mérite une attention particulière, environ 10 % de la population gabonaise n'ayant pas d'acte de naissance. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement gabonais a systématisé la déclaration des naissances et assoupli la procédure d'enregistrement tardif des naissances. En outre, il collabore avec les parties prenantes pour créer une commission nationale de lutte contre l'apatriodie. Le Gabon réaffirme son soutien à la campagne « I Belong » et à l'Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apatriodie.

84. Les migrants et les réfugiés au Gabon bénéficient de l'accès gratuit aux soins de santé dans le cadre des programmes nationaux de santé. Plusieurs réfugiés ayant des affections de longue durée bénéficient de l'assurance maladie au même titre que les ressortissants gabonais, et d'autres réfugiés sont en cours d'inscription au régime d'assurance maladie.

La délégation gabonaise préconise de mener une action collective visant à défendre le droit inaliénable de toutes les personnes déplacées de vivre dans la dignité.

85. **M^{me} Suhail M. Baqer** (Observatrice de l'Iraq) dit que l'Iraq continue de soutenir le peuple palestinien, qui revendique légitimement l'autodétermination ainsi que le droit au retour et à un État palestinien dont Jérusalem-Est serait la capitale. Depuis des décennies, la Puissance occupante commet des crimes systématiques bafouant le droit international et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Elle commet des massacres au Liban, si bien que la guerre risque de s'étendre à toute la région. L'Iraq demande à la communauté internationale de faire pression sur Israël afin qu'il se conforme au droit international, qu'une paix durable puisse s'installer et que le peuple palestinien puisse ainsi jouir de ses droits.

86. L'Iraq est préoccupé par l'augmentation du nombre de personnes déplacées et de réfugiés dans le monde. La communauté internationale doit faire preuve de solidarité et collaborer avec les pays d'accueil pour remédier aux crises persistantes, en particulier le problème croissant des changements climatiques.

87. L'Iraq est à la fois un pays de transit et un pays de destination qui accueille des centaines de milliers de réfugiés. Le Gouvernement iraïen s'engage à leur fournir une assistance et des soins médicaux, mais il demande à la communauté internationale de davantage partager les charges et les responsabilités en faveur des pays d'accueil.

88. L'Iraq a traité de manière efficace la question des déplacements internes et a soulagé les souffrances des personnes déplacées dans le pays. Après la libération de certaines parties du territoire national, le Gouvernement iraïen a collaboré avec le HCR et d'autres organisations internationales pour réintégrer les réfugiés et les personnes déplacées, et il serait heureux de partager son expérience avec d'autres pays. Après l'opération de démantèlement de Daech, un certain nombre de réfugiés sont restés dans des camps. En 2024, certains d'entre eux ont été déplacés, sous la coordination des organismes des Nations Unies, l'objectif étant qu'ils bénéficient de meilleures conditions de vie. Plus de 2 000 familles sont retournées dans leur lieu d'origine. Malgré tout, le camp de Hol, en République arabe syrienne, abrite encore des milliers de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays, qui ont besoin d'aide pour se réadapter et retrouver leur foyer et leurs moyens de subsistance. Le Ministère des migrations et des personnes déplacées collabore avec des organismes internationaux pour permettre aux réfugiés et aux personnes déplacées de se réadapter et pour leur fournir de la nourriture et un appui.

89. **M. Mai Phan Dung** (Observateur du Viet Nam) dit que, pour empêcher l'augmentation constante des flux migratoires mixtes, il faut maintenir la paix et la stabilité, respecter les principes du droit international et du droit international humanitaire et remédier aux causes profondes des déplacements. Dans le même temps, il faut accélérer et accroître l'aide humanitaire. Le maintien d'une distinction entre les personnes qui choisissent de migrer en empruntant des itinéraires dangereux et celles qui fuient des crises faciliterait l'adoption de mesures appropriées.

90. Les mesures de lutte contre l'apatriodie qui ont été prises dans le cadre de la campagne « I Belong » initiée il y a dix ans ont contribué à améliorer la situation. Le Viet Nam, par exemple, a fait des efforts remarquables pour appliquer le Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatriodie (2014-2024). Il a en outre adopté des lois sur l'état civil et sur l'identité. Une évaluation du Programme d'action national sur les registres et statistiques de l'état civil pour la période 2017-2024 est en cours ; elle vise notamment à déterminer si les objectifs du Programme en matière d'enregistrement des naissances ont été atteints. Le pays examine la possibilité de ratifier la Convention sur la réduction des cas d'apatriodie.

91. Le Viet Nam, qui se félicite du lancement de l'Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apatriodie, s'engage à poursuivre l'action de lutte contre l'apatriodie. Il est impatient de voir les résultats concrets de la prochaine phase des travaux de l'Alliance.

92. **M. Alcántara** (Observateur de la République dominicaine) dit que, face à l'augmentation sans précédent du nombre de personnes qui recherchent une protection, il faut mener une action conjointe visant non seulement à collecter des fonds au niveau international, mais aussi à remédier aux causes des déplacements de masse. En République dominicaine, il existe des procédures juridiques permettant à chacun d'acquérir la nationalité à laquelle il

a droit. Les ressortissantes étrangères qui accouchent dans les hôpitaux ou les cliniques du pays se voient remettre des documents leur permettant d'obtenir des actes de naissance pour leur enfant, afin qu'elles puissent l'enregistrer auprès du consulat ou de l'ambassade du pays dont elles sont ressortissantes ou entamer une procédure de naturalisation. Les critères d'éligibilité à la citoyenneté dominicaine sont clairs.

93. **M. Cuc** (République de Moldova), faisant observer que les crises actuelles ont forcé des millions de personnes à quitter leur foyer, dit que la perspective qu'il y ait 140 millions de personnes déplacées de force ou d'apatriides d'ici à 2025 est particulièrement alarmante. Il est essentiel de veiller à ce que le HCR continue d'aider et de protéger les personnes concernées.

94. En février 2022, après que la Fédération de Russie a attaqué l'Ukraine sans justification ni provocation, la République de Moldova s'est retrouvée aux prises avec une crise humanitaire qui a rapidement pris de l'ampleur. Auparavant, il n'y avait qu'un ou deux membres du personnel du HCR en République de Moldova, mais dans les jours qui ont suivi le début de la guerre, la présence du HCR sur le terrain s'est considérablement accrue. Le Haut-Commissaire a été lui-même témoin du travail effectué sur le terrain, qui a consisté à gérer l'arrivée de plus d'un million de réfugiés ukrainiens, parmi lesquels environ 120 000 personnes, principalement des femmes et des enfants, ont choisi de rester. Rares sont les pays qui ont accueilli une part plus importante de réfugiés que la République de Moldova au regard de leur population totale. Au vu de ce qui précède, le Gouvernement moldove se félicite que l'on mette davantage l'accent sur des programmes visant à faire en sorte que les réfugiés contribuent au développement de leurs communautés d'accueil.

95. Le peuple moldove est reconnaissant de la mention honorable qu'il a reçue lors de la cérémonie de remise de la Distinction Nansen pour les réfugiés qui s'est tenue il y a deux jours, et le pays a montré son attachement à fournir une protection internationale aux personnes qui cherchent un endroit où se réfugier. Au deuxième Forum mondial sur les réfugiés, la République de Moldova a pris un certain nombre d'engagements ambitieux. Elle a en outre rejoint l'Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apatriidie, a adhéré aux conventions relatives à l'apatriidie et a élaboré un cadre juridique de lutte contre l'apatriidie.

96. La délégation moldove se félicite du travail de préparation aux situations d'urgence assuré par le HCR et se fait l'écho de l'appel lancé en faveur de l'intensification de l'aide humanitaire. Le pays maintiendra ses frontières ouvertes aux demandeurs d'asile, mais espère continuer de recevoir l'aide permettant d'alléger la charge que cela représente.

97. **M. Mata Prates** (Uruguay) dit que l'Uruguay et le HCR ont conclu un accord visant à faciliter l'application d'un récent décret au titre duquel plus de 20 000 personnes entrées dans le pays en quête d'un lieu sûr pourront obtenir un permis de séjour. Ils appuieront en outre un programme de reconnaissance du statut de réfugié adopté par la Commission nationale des réfugiés, l'objectif étant de permettre aux ressortissants vénézuéliens de bénéficier d'une protection internationale.

98. L'Uruguay a ratifié la Convention sur la réduction des cas d'apatriidie et a adhéré à la Convention relative au statut des apatriides, qui est entrée en vigueur pour le pays en 2018. En 2014, il comptait parmi les pays qui ont adopté un plan d'action pour la protection des réfugiés et des apatriides en Amérique latine et dans les Caraïbes. Des documents d'identité provisoires sont délivrés aux apatriides et aux demandeurs d'asile ; les réfugiés et les apatriides ont le statut de résident permanent ; des mesures sont prises afin que les enfants et adolescents migrants sans papiers soient pris en charge ; les réfugiés et les apatriides ont accès à l'éducation et aux services de santé sur un pied d'égalité avec les Uruguayens.

99. **M. Eheth** (Cameroun) dit que, bien que la communauté internationale soit déterminée à remédier au problème de l'apatriidie, de nombreuses difficultés subsistent ; le Cameroun a participé à toutes les initiatives visant à y remédier, y compris à la campagne « I Belong ». Après le lancement, en 2018, de l'Initiative de N'Djamena pour l'éradication de l'apatriidie en Afrique centrale, il a adopté un plan d'action de lutte contre l'apatriidie, qui vise principalement à veiller à ce qu'aucun enfant ne naîsse apatriide, à supprimer la discrimination fondée sur le genre des lois sur la nationalité, à empêcher que le règlement des différends frontaliers ne rende des personnes apatriides, à enregistrer les naissances, à délivrer des certificats de nationalité et d'autres documents pertinents, à collecter des données plus

pertinentes sur l'apatriodie et à faire en sorte que le pays adhère aux conventions relatives à l'apatriodie. En 2019, il a pris quatre engagements connexes et, en 2024, le législateur camerounais a autorisé le Président à faire le nécessaire pour que le Cameroun adhère aux conventions sur l'apatriodie.

100. **M. Da Silva Nunes** (Brésil), s'exprimant au nom des Amis de la campagne « I Belong », dit que la création de ce groupe a été motivée par une aspiration commune à réaliser le droit humain universel à une nationalité. La campagne et le Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatriodie ont permis d'accomplir des progrès importants depuis dix ans. Depuis le lancement de la campagne, 14 États ont adhéré à la Convention relative au statut des apatrides et 18 à la Convention sur la réduction des cas d'apatriodie. Des centaines de milliers de personnes auparavant apatrides se sont vu accorder une nationalité. Partout dans le monde, des pays ont mené des réformes louables, notamment en supprimant la discrimination fondée sur le genre de leurs lois sur la nationalité, afin de prévenir l'apatriodie.

101. Malgré ces progrès, au moins 4,4 millions de personnes, qui disent souvent qu'elles se sentent invisibles et exclues, sont toujours privées de nationalité. Les États qui ne l'ont pas encore fait sont donc engagés à envisager l'adhésion aux conventions sur l'apatriodie et à prendre des mesures pour réformer les lois et politiques pertinentes, en particulier les lois sur la nationalité qui sont discriminatoires à l'égard des femmes, afin de permettre à ces dernières de transmettre leur nationalité à leurs enfants au même titre que les hommes. Il convient de redoubler d'efforts pour collecter des données plus pertinentes sur l'apatriodie et de renforcer la capacité des pays en développement de collecter de telles données. La quantification du nombre d'apatrides est une responsabilité qui doit être partagée.

102. Il convient de louer les travaux que le HCR mène pour lutter contre l'apatriodie et pour aider les États à faire de même. Il faudrait néanmoins renforcer la coopération technique fournie aux États qui cherchent à réviser leur législation pour prévenir et réduire l'apatriodie. L'Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apatriodie permettra de réunir un éventail plus large et plus diversifié d'acteurs œuvrant à éliminer les cas d'apatriodie, lesquels peuvent être évités et résolus ; les États et les autres parties prenantes sont invités à rejoindre l'Alliance.

103. **M. Markotić** (Croatie) dit que, malgré la situation qui prédomine à l'échelle mondiale, l'esprit humanitaire est bien vivant, comme en témoignent les milliers d'engagements pris au deuxième Forum mondial sur les réfugiés. La Croatie a appuyé des projets en faveur des Syriens qui ont fui leur pays et entend poursuivre sur cette voie ; le pays est fermement résolu à honorer les engagements qu'il a pris au Forum, notamment à fournir une aide aux populations civiles à Gaza et en Arménie. En octobre 2023, il s'est en outre engagé à soutenir les efforts visant à mettre fin à l'apatriodie en Europe du Sud-Est.

104. La guerre en Europe est redevenue une réalité et, depuis 2022, la Croatie a accueilli 25 000 personnes déplacées par la guerre que la Fédération de Russie mène contre l'Ukraine. Les personnes ayant demandé une protection temporaire ont bénéficié d'un logement. Elles ont en outre pu accéder au marché du travail et à des services de base tels que les soins de santé et l'éducation.

105. La Croatie, qui est un pays de transit pour des migrants cherchant à rejoindre d'autres destinations, soutient le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il faudrait en priorité garantir des voies de migration sûres et légales.

106. Enfin, les autorités municipales de Zagreb travaillent en étroite collaboration avec le bureau local du HCR. Leur dernier projet commun a été la création d'un centre d'accueil pour les demandeurs d'asile, les personnes bénéficiant d'une protection internationale ou temporaire et les travailleurs étrangers.

107. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que le HCR a hâte de collaborer avec le Gouvernement malaisien pour remédier aux difficultés auxquelles se heurte le pays, qui accueille un nombre relativement élevé de réfugiés rohingya originaires du Myanmar. Bien qu'il y ait une différence entre réfugiés et migrants, comme l'a rappelé le représentant du Viet Nam, ceux-ci se déplacent ensemble et tombent souvent aux mains des mêmes trafiquants, d'où la collaboration entre le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations. C'est aussi pour cette raison que les deux Pactes mondiaux sont utiles.

108. Il y a plusieurs années, lorsque M. Grandi est devenu Haut-Commissaire, l'Iraq a été le théâtre de l'une des plus graves crises de déplacement que le monde ait connu. Le HCR est fier d'avoir contribué aux avancées qui ont permis de résoudre une grande partie de la crise ; il y a beaucoup à apprendre de cette expérience. Cela étant, des personnes venant du Liban commencent à arriver aux frontières de l'Iraq, ce qui pourrait être un signe d'une nouvelle crise des réfugiés au Moyen-Orient.

109. Le HCR continuera de soutenir les efforts louables que les autorités dominicaines déploient pour prévenir l'apatriodie. Parmi les autres actions louables menées en Amérique latine, on peut citer le décret au titre duquel plus de 20 000 demandeurs d'asile ont obtenu un permis de séjour permanent en Uruguay.

110. Les mesures que les autorités de transition gabonaises ont prises ou envisagées pour prévenir l'apatriodie, notamment par la délivrance d'actes de naissance, sont également encourageantes. Le Gouvernement camerounais, qui accueille des réfugiés d'autres pays et connaît des déplacements internes de personnes venant de l'Extrême-Nord, a lui aussi fait des efforts louables en matière d'apatriodie.

111. Lors de sa première visite en République de Moldova (fin février-début mars 2022), le Haut-Commissaire a été frappé par l'ampleur des difficultés humanitaires et logistiques auxquelles le pays se heurte. Depuis lors, les habitants du pays, qui ont reçu une mention honorable bien méritée lors de la cérémonie de remise de la Distinction Nansen pour les réfugiés, ont déployé des efforts considérables, faisant preuve d'une générosité et d'une détermination remarquables, pour permettre à leur petit pays de remédier à la situation d'urgence et d'inclure les personnes concernées. Des Ukrainiens ont en outre trouvé refuge en Croatie, où le HCR collabore avec des villes qui, bien qu'elles ne disposent pas toujours des mêmes ressources que les administrations nationales, sont souvent les premiers ports d'escale des réfugiés.

112. Enfin, il remercie les Amis de la campagne « I Belong ». C'est en grande partie aux efforts de sensibilisation de ce groupe que l'Alliance mondiale visant à mettre fin à l'apatriodie doit son essor.

La séance est levée à 18 h 10.